INTERDICTION DE BRULAGE DE TOUS LES DECHETS

Avec le retour du beau temps, il est tentant de faire brûler les déchets verts du jardin (broussailles, herbes, taille de haies....). Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental le brûlage de tous déchets y compris les déchets verts est formellement interdit quelle que soit la période.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

les déchets verts peuvent être détruits par broyage ou peuvent être acheminés dans les déchetteries.

LE MOIS D'AVRIL TOUT EN PEINTURE TOUT EN SCULPTURE !!!

Saint Barth fait Honneur à la culture

Le 11 Avril dernier, la commission culture inaugurait par un vernissage, l'ouverture du 24 em salon des artistes amateurs.

Ce salon situé à la salle des fêtes permettait chaque après –midi du samedi 12 au mercredi 16 Avril d'admirer de la peinture et de la sculpture.

L'exposition proposait des œuvres variées, fruits d'artistes venus d'horizons très différents et utilisant des techniques diverses, en bref de bons moments colorés et d'émerveillement étaient assurés !

Un grand Merci à tous les artistes et notamment à l'association « La Palette » sans qui ce salon ne pourrait exister.

L'inauguration d'une plaque à la mémoire de Marcel MONTAGNON

Ce vendredi 11 avril 2014 a eu lieu au boulodrome l'inauguration d'une plaque à la mémoire de Marcel MONTAGNON, ancien vice-président et trésorier de l'association « la Boule Joyeuse ».

Le président, Bernard MESONA, le représentant du Comité Bouliste de la Drôme, Michel IZIER et le maire, Pierre MONTAGNE ont rendu un vibrant hommage au disparu. Chacun a rappelé le travail important, le dévouement et la gentillesse de Marcel pour l'association et la pratique de la boule lyonnaise.

A l'initiative du président MESONA et de la municipalité, c'est devant son épouse Colette et les nombreux membres de sa famille, ainsi que ses très nombreux amis boulistes présents, qu'une plaque a été dévoilée.

Désormais, le stade bouliste de Saint Barthélemy de Vals portera le nom de « Boulodrome Marcel MONTAGNON. »

Le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie empreinte d'émotion et de bons souvenirs.

VOGUE 6/7 ET 8 SEPTEMBRE 2014

3 semaines avant le grand week-end de la vogue, le Comité des Fêtes fera sa sérénade auprès des habitants. Petit rappel : la sérénade nous aide à financer le feu d'artifice et nos manifestations. Nous comptons sur vous et vos dons, pour que le comité ne disparaisse pas.

La vogue commencera le samedi 6 septembre. Nous vous proposons vers les 18 h 30 l'assiette barthélémienne à 6 EUR puis à 21 H 45 retraite aux flambeaux (départ des écoles) suivie du grand feu d'artifice tiré vers 22 H.

Le dimanche 7 septembre Corso des associations, et pluie de confettis à 15 H.
Lundi 8 septembre concours de longue à partir de 13 h 30 sans oublier la tomme en salade offerte à partir de 18 H

LES CLASSES EN 4

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la journée festive des « classes en 4 »

Ce qui a permis aux quelques 85 classards de se retrouver et de participer tout d'abord au défilé en partant de la Place de la Liberté jusqu'à l'Eglise
et la Mairie pour les éternelles photos souvenirs.

La farandole s'est ensuite poursuivie vers la salle des fêtes. Après l'apéritif en plein air offert par les classards, tout le monde s'est mis à table pour apprécier le menu concocté par le Restaurant « L'Escoffine ».

La Sono Flash Night Animation s'est chargée d'animer l'après-midi.

La journée s'est déroulée dans une ambiance amicale et conviviale.

MANIFESTATIONS

JUILLET:

Vendredi 4 : Finale sociétaires Boule Joyeuse

Dimanche 6 : Fête des Célibataires au Lac des Vernets

Vendredi 13 : Marché au village en partenariat avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche sur la place du village

Vendredi 13 : Interclocher organisé par le comité des fêtes au Lac des Vernets

Dimanche 20 : Triathlon des Collines au Lac des Vernets

Samedi 26 : Concours triplette organisé par la Pétanque des Vernets au boulodrome

Mardi 29 à 21h30 : Programmation culturelle Communauté de Communes Portes de DrômArdeche « Le Jour des Corneilles » Place de La Liberté

AOUT :

Samedi 2 août : Concours de Boules organisé par les Pompiers

Vendredi 22 aout : commémoration du 70 em anniversaire de la libération de la région

SEPTEMBRE :

Lundi 1er : Don du Sang à la salle des fêtes

Vendredi 5 : Concours en Doublette semi-nocturne organisé par la Pétanque des Vernets au boulodrome

Vendredi 5 / Samedi 6 / Dimanche 7 : Vogue

Lundi 8 : Concours de pétanque organisé par le comité des Fêtes

Vendredi 19 : Soirée jeux de sociétés organisée par la municipalité à la salle des fêtes

Samedi 27 : Concours triplette organisé par la Pétanque des Vernets au boulodrome

OCTOBRE :

Samedi 4 : Concours de Boules

Dimanche 5 : 36ème foire d'automne

Dimanche 12 : Randonnée organisée par le comité des Fêtes

Vendredi 31 : Soirée Halloween organisée par SIGAL salle des Fêtes

Saint-Barth'Actus n°4

LE MOT DU MAIRE

Voilà le premier bulletin d'informations de la nouvelle équipe municipale issue des dernières élections de mars dernier.

Cette équipe s'est mise immédiatement au travail car les chantiers ne manquent pas. :

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le projet de construction de logements au centre du village avec le transfert du bureau de poste, la protection de l'environnement et la poursuite du raccordement au réseau collectif d'assainissement...

Tout cela dans un contexte économique et financier difficile, mais qui reste maitrisé au niveau de la commune.

Heureusement, notre village peut compter sur les nombreuses associations et les bénévoles qui les composent pour animer sans cesse la vie de notre commune, un grand merci à toutes et à tous pour ce dynamisme.

N'hésitez pas à participer à leurs manifestations dont vous trouverez la liste dans ce bulletin.

Bonne lecture à tous et bonnes vacances d'été !

Le Maire,

Pierre MONTAGNE

ACRDNS 70 EME ANNIVERSAIRE LIBERATION DE NOTRE REGION

ACRDNS (Anciens Combattants de la Résistance Drôme Nord et Sympathisants)

CEREMONIE COMMEMORATIVE D'AOüT 1944
70 EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE NOTRE REGION

Comme chaque année des cérémonies ont lieu dans divers villages pour honorer la mémoire de tous les résistants tombés pendant la dernière et terrible guerre. A St-Barthélemy ce sera le VENDREDI 22 AOUT à 10h30 devant le monument aux morts. Les Anciens Combattants de toutes les guerres, les Elus et Conjoints, les Associations et la Population sont invités à participer à cette commémoration de la mémoire des SAINT- BARTHELEMIENS RESISTANTS tombés pour notre liberté. Nous leur devons le respect et la mémoire pour leurs sacrifices.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Lors des dernières élections municipales, les habitants de la commune ont renouvelé leur confiance à l'équipe sortante pour la gestion de la commune pour les 6 années à venir.

La nouvelle équipe s'est mise immédiatement au travail et les délégations ont été attribuées aux adjoints et conseillers délégués.

Ludwig Montagne s'occupera des finances, de la sécurité des biens et des personnes et de la relation aux associations

Christelle Papin dirigera le CCAS et favorisera les relations intergénérationnelles

Christian Rouchon chapeautera l'urbanisme et le service technique

Christelle Louis-Pépin gérera les affaires scolaires, la culture et le patrimoine

Noël Grève s'occupera du service technique, de la relation avec les entreprises intervenant sur la commune, des bâtiments communaux et de la voirie

Robert Deygas aura en charge l'environnement et l'assainissement

Jacky Gribet sera le chargé de communication de la commune

RECENSEMENT DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES ISOLEES

La loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des *personnes handicapées confie aux maires la charge de recenser à titre préventif, à leur demande ou* à la requête de leurs proches ou de tiers, les personnes âgées ou les personnes handicapées isolées à leur domicile afin de disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le préfet, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Pour nous permettre de tenir ce registre nominatif, peuvent se faire inscrire : - les personnes âgées de 65 ans et plus, isolées - les personnes âgées de plus 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile - les personnes adultes handicapées isolées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

L'inscription est réalisée soit par la personne concernée, soit par un tiers par écrit.

Vous pouvez vous procurer des imprimés en mairie aux horaires d'ouverture (tous les jours de 10h à 12h et de 15h à 17h sauf le samedi de 10h à 12h). Pour tout renseignement complémentaire téléphoner à la mairie au 04 75 03 22 19.

COMMISSION INTERGENERATIONNELLE

Le nouveau conseil municipal a souhaité créer une commission intergénérationnelle. A la rentrée de septembre, elle vous propose une SOIREE JEU. L'idée est de rassembler des habitants du village de tous âges et de tous horizons afin de partager un moment de jeu et de convivialité. Les membres du conseil municipal apporteront divers jeux adaptés aux petits et aux grands et ceux qui le peuvent et le souhaitent pourront venir avec un des leurs, pour le partager, le faire connaître... Jeux de cartes, jeux de société, tous les jeux susceptibles de contribuer à ce moment de partage et de plaisir entièrement gratuit sont les bienvenus. La première soirée aura lieu VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014 de 19 h à 21 h à La Salle des Fêtes de Saint Barth. Joie et bonne humeur de rigueur !

NOUVEAU PASSAGE PIETON RD112

Après l'aménagement d'un chemin piétonnier et d'une passerelle piétonne rue de la vallée pour sécuriser notamment l'accès aux arrêts de bus, la sécurisation de cette zone a été complétée par le traçage d'un passage piéton, et l'installation de panneaux d'indications lumineux.

Afin de traverser en sécurité, les piétons doivent se signaler en actionnant le bouton poussoir, qui entrainera le signal lumineux pendant une trentaine de secondes.

Un nouveau véhicule pour le service technique

Un Jumper citroën a remplacé l'ancien fourgon trop vétuste.

Ce véhicule d'occasion de 2012, dont l'intérieur est habillé de bois, a été livré le 12 juin 2014.

Le service technique est content de ce matériel et remercie les élus pour cet investissement.

ENVIRONNEMENT

Protection de l'environnement :

A l'horizon 2020, les produits phytosanitaires (herbicides, pesticides, etc...) seront interdits d'utilisation dans toutes les collectivités.

Les communes doivent s'engager dès à présent, dans cette démarche, sur le plan environnemental, ce qui permettra d'assurer non seulement la protection des agents mais également celle des usagers.

D'autre part, la diminution et la suppression totale à plus ou moyen long terme, permettra à la commune de réaliser de substantielles économies par rapport à l'augmentation croissante du coût de ces produits.

Les bonnes pratiques, l'utilisation de matériels et techniques adaptés (voir photo), ainsi que les réseaux de formation et d'échange participeront à une meilleure mise en place de ces solutions alternatives.

Le Syndicat Inter Communal Eau Potable Valloire Galaure est à l'initiative de cette information et de la présentation des procédés alternatifs pour remplacer à terme les produits phyto. D'autre part, pour info, l'interdiction totale d'utiliser ces produits à proximité des zones de captages d'eau potable est déjà en vigueur.

Robert DEYGAS, vice-président du syndicat SIEPVG, est chargé d'informer la commune de ces nouvelles prérogatives.

Le SYTRAD

Le centre de valorisation des déchets du Sytrad, situé à Combe Jacquet, fonctionne toujours en mode dégradé depuis l'incendie qui a endommagé le bio-filtre l'été dernier.

La gestion des odeurs de tout le centre est traitée par le nouveau bio-filtre mais sa capacité ne permet pas de réduire totalement les problèmes olfactifs générés par le centre de valorisation.

Les experts doivent déterminer quelles sont les responsabilités des entreprises avant que les travaux de réparation puissent être engagés. Nous espérons que ceux-ci seront rapidement mis en œuvre car l'été arrivant, on peut craindre que les odeurs persistent.

Nous restons vigilants en espérant que les solutions seront efficaces !

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU a été approuvé au Conseil Municipal du 21 mars 2014. Il est exécutoire depuis le 10 avril 2014 et applicable depuis cette date.

Ce nouveau PLU rend caduque le POS (Plan d'Occupation des Sols). Il est consultable en Mairie et a été mis en ligne sur le site internet. www.saint-barthelemy-de-vals.fr

RAPPEL DES REGLES EN MATIERE D'URBANISME

Avant tout projet, il est impératif de s'informer en Mairie pour connaître les démarches administratives à suivre (Permis de construire, Déclaration préalable, etc.).

Rappel des délais d'instruction des dossiers :

- Permis de construire individuel	2 mois
- Déclaration préalable	1 mois
- Tout le reste	3 mois
- Délai de recours pour tout dossier	2 mois

Validité Permis de construire et Déclaration préalable 3 ans

Attention avant de débuter le chantier, vous devez respecter le recours éventuel des tiers qui est de 2 mois.

Déclaration d'ouverture de chantier : Elle doit être déposée en mairie avant le début des travaux et affichée sur le chantier.

C.C.A.S

Le C.C.A.S : **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ocial est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : Centre médico-sociale, caisse de retraite etc.…)

Le C.C.A.S. est composé de 5 élus et 5 non élus.

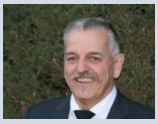

Le président est le maire Pierre Montagne

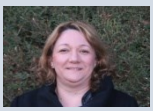

Madame Christelle Papin est l'adjointe en charge du CCAS.

La **C**ommission :

Membres élus : Hélène Larmande, Cécile Bruyère, Jacky Gribet et Conception Junique

Membres non élus : Frédéric Giffon, Monique Soton, Josiane Palisse, Nicole Gache et Gérard Montalon

Le CCAS apporte une aide alimentaire aux familles en difficultés 1fois par mois (sous certaine condition)

Pour toute demande prendre RDV à la mairie.

L'AMBROISIE

Cette année encore, la lutte contre l'ambroisie est d'actualité, cette plante envahissante et fortement allergisante est toujours responsable de problèmes de santé intenses et récurrents (rhinites, asthmes, problèmes cutanés…). 20 % de la population souffrent de cette gène à partir du mois d'août jusqu'aux premières semaines d'octobre. Période qui correspond à la phase de pollinisation de cette plante.

Cette plante doit être détruite afin de supprimer la pollinisation (août à mi-octobre) et la grenaison (mi octobre à mi novembre)

L'ensemble du territoire communal est concerné : espaces agricoles, bordures de routes et fossés, zones de chantiers, …

Un arrêté préfectoral rend obligatoire de prévenir la pousse et de détruire les plants sur l'ensemble du département. Le non respect de cet arrêté expose à une amende de 450 €.

Durant toute la période estivale, un recensement des zones infestées sera réalisé. La lutte contre l'ambroisie doit donc devenir, pour chacun, un acte citoyen de solidarité.

Porte de Drômardèche
Communauté de communes

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

PORTE DE DROMARDECHE

Depuis le 1er janvier 2014, la nouvelle communauté de communes a été créée.

Suite aux élections municipales de mars, un nouveau président a été élu en la personne de Pierre Jouvet, adjoint à la mairie de Saint Vallier.

11 vice-présidents ont également été élus dont les délégations ont été définies par la suite (voir le site de la communauté de communes à l'adresse : http://www.porte-de-dromardeche.fr/)

Les représentants de notre commune seront particulièrement attentifs à la prise en charge des problématiques de gestion de la Galaure par la commission Rivières, cette compétence ayant été transférée du SIBG à la communauté de communes.

Les élus de St Barthélemy de Vals seront présents dans toutes les commissions crées par la communauté de communes.

PORTES OUVERTES

A la Bibliothèque de La Fontaine

Le dimanche 5 octobre à l'occasion de la Foire d'Automne

L'équipe des bibliothécaires sera heureuse de vous faire découvrir une exposition intitulée :

80 ANS DE CHANSON FRANCAISE

Du microphone au MP3

Comment l'arrivée du microphone a révolutionné la chanson !

Affiches, livres et CD vous emmèneront pour un voyage au cœur de la chanson française

des années 1920 aux années 2000

Cette exposition vous permettra également de découvrir notre bibliothèque,

si ce n'est déjà fait !

3 COURSES ouvertes à tous

TRIATHLON DISTANCE XS : 9h45

COURSES JEUNES (6 à 13 ans) : 11h30

TRIATHLON DISTANCE S : 14h30

Inscriptions :

Par courrier avant le Jeudi 17/07/14.
En ligne jusqu'au Vendredi 18/07/2013 à minuit
sur www.le-sportif.com
Inscriptions sur place *(majorées de 5.00€)*

Renseignements : *Triathlon Club des 2 Rives*

✉ Email : tc2r26@gmail.com

@ Site : www.tc2r.com

CENTRE DE LOISIRS

LAVEYRON – ST-VALLIER

Le Centre de Loisirs du Parc de la Ronceraie à Laveyron sera ouvert du 7 juillet au 29 août 2014
(fermé la semaine du 15 août).

Les enfants de 6 à 14 ans (nés entre 2000 et 2008) sont inscrits à la semaine.
Les journées animées débutent par un accueil entre 7h30 et 9h00 et se terminent à 17h30.

Un car est affrété quotidiennement matin et soir pour le transport des enfants sur les communes de St-Vallier, Pon-sas et St-Barthélemy-de-Vals.

Outre les activités dispensées dans les locaux du centre ainsi que dans le parc, sont organisés des sorties à thème (karting, accrobranches, piscines, Walibi, labyrinthe, ateliers divers...) et des mini camps (camping).

DATES DE FERMETURES EXCEPTIONNELLES AU MOIS D'AOUT DU BUREAU DE POSTE DE ST-BARTHELEMY DE VALS

Le lundi 18 août

Le mercredi 20 août

Le vendredi 22 août

Le mardi 26 août

Le jeudi 28 août

Le samedi 30 août

Les clients pourront toutefois retrouver tous leurs services habituels dans des bureaux de poste situés à proximité. Ils seront avertis par une campagne d'information.

Le bureau rouvrira ses portes

le 1er septembre 2014 aux horaires habituels.

MARCHE DES PRODUCTEURS ET ARTISANS

Le vendredi 11 juillet, la commune de Saint-Barthélemy-de-Vals accueillera le marché au village organisé par la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Une trentaine d'exposants différents, producteurs ou artisans locaux, se relaient tout l'été pour participer à l'opération. Ainsi, ils seront une dizaine le 11 juillet à investir la place du village à partir de 19h. Les produits proposés vont des fruits et légumes de saison, jusqu'au safran, en passant par les fromages de chèvre, le miel, la charcuterie, etc…

Lors de cette soirée la municipalité et le comité de foires, vous proposent une animation musicale et une dégustation de produits du terroir

Réserver avant le 5 juillet prochain chez les commerçants votre plateau repas (10€) (charcuterie locale, légumes, viandes au barbecue, fromages, fruits de saison et jus de fruits).

LE MARCHE DE ST BARTHELEMY DE VALS

Le marché a repris son rythme de croisière pour l'année. Le primeur, le boucher, le fromager, un marchand d'olives, fruits secs tapenades et enfin un marchand de plants de légumes et de fleurs.

Petit rappel ce marché semi-nocturne est ouvert tous les vendredis de 16h à 21h place de la Victoire au centre du village, rue du Vercors, le long de la route départementale en face du Bar "MESONA".

SIVU DU LAC DES VERNETS

Cette année encore le magnifique site du lac des Vernets accueillera les très nombreux visiteurs venant chercher détente et calme en famille.

Comme les années précédentes, 3 surveillants de baignade assurent la sécurité des nageurs, 3 jeunes de nos deux villages s'occupent des entrées et, nouveauté, 4 personnes employées par le SIVU gèrent le snack.

INTERCLOCHER

Le comité des fêtes organise un inter-clocher avec plusieurs villages des alentours le 13 juillet 2014 à partir de 14 h au lac des Vernets.
Pour vous désaltérer une buvette fonctionnera, le soir, nous vous proposons une assiette complète pour 7 €.
Les bénévoles sont les bienvenus ainsi que des participants pour former une équipe solide pour défendre les couleurs de St Barth.